

**Centre  
de services scolaire  
des Laurentides**

**Québec** 

# **Créateur d'avenir**

# **RAPPORT ANNUEL**

## **2022-2023**

## Message de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale du Centre de services scolaire des Laurentides

Le Centre de services scolaire des Laurentides a abordé l'année scolaire 2022-2023 comme une année de renouveau durant laquelle, on célèbre son 50e anniversaire. Grâce à ce souffle vivifiant, nos équipes étaient plus que déterminées à continuer d'unir leurs forces et d'offrir à nos élèves le meilleur d'elles-mêmes afin qu'ils vivent une expérience scolaire constructive et qu'ils développent leur plein potentiel. C'était également une période de transition après deux années de défis considérables reliés entre autres à la pandémie.

**Pour l'année scolaire 2022-2023, nous avons ciblé trois priorités organisationnelles :**

- 1. La réussite des élèves**
- 2. La gestion axée sur les résultats au profit d'une culture d'amélioration continue**
- 3. L'amélioration de l'expérience-employé**

D'abord, parmi les principaux facteurs scolaires influençant la **réussite des élèves**, nous accordons une importance cruciale à : la relation maître-élève, les pratiques pédagogiques et éducatives, les pratiques de gestion, le soutien aux élèves en difficulté et tout cela, sans oublier le climat scolaire. En gardant cela en tête, nous avons fait le compte rendu final des résultats émergeant du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 et entamé les démarches de consultation pour la mise en place du nouveau Plan d'engagement vers la réussite qui couvrira la période de 2023 à 2027.

Ensuite, la **gestion axée sur les résultats au profit d'une culture d'amélioration continue** est une approche de gestion qui s'appuie sur l'analyse rigoureuse du contexte dans lequel l'organisation évolue, l'examen des ressources disponibles (humaines, financières et matérielles) et, surtout, sur la collaboration de tous les acteurs concernés (personnel, parents, élèves et communauté) pour une compréhension commune des enjeux, le choix et l'adhésion aux cibles déterminées, ainsi que la recherche et la mise en œuvre de moyens appropriés pour atteindre ces cibles. Tout cela, en mesurant ce que l'on fait et en s'ajustant.

En ce sens, nous avons inscrit l'ensemble des cadres scolaires à une formation conjointe dans le but de favoriser le développement d'un langage commun au sein de notre organisation. Au cours de la période 2022-2023, tous nos cadres ont participé à une formation sur la gestion allégée (LEAN Management).

Parallèlement, tous les cadres du centre administratif ont consacré une journée à l'immersion au sein d'une école, une démarche visant à approfondir leur compréhension de la réalité sur le terrain. Une expérience qui a su rassembler les services.

Enfin, nous avons pour but **d'améliorer la qualité de l'expérience employé**. À cette fin, nous avons lancé un sondage de grande envergure en 2021 afin de mieux cerner les besoins du milieu dans chaque corps d'emploi. Les résultats ont grandement facilité l'orientation de nos communications en 2022-2023, nous permettant d'apporter des améliorations significatives en réponse aux attentes identifiées.

De plus, nous avons continué la diffusion régulière de notre infolettre Le Montagnard, destinée à l'ensemble du personnel. Ainsi, nous avons la possibilité de renforcer notre engagement envers la communication transparente. Cet outil essentiel nous permet non seulement de partager nos valeurs organisationnelles fondamentales, mais également de transmettre des informations cruciales liées à divers aspects de notre mission. Nous y relayons des annonces clés liées à notre organisation, ainsi que des opportunités de développement personnel et professionnel. Les offres de conférences et de formations sur le bien-être occupent une place centrale dans ces communications.

Nous sommes persuadés que les environnements dans lesquels notre personnel et nos élèves évoluent exercent une grande influence sur la réussite. Nous nous réjouissons des progrès accomplis en ce qui concerne l'entretien de nos infrastructures, et nous demeurons engagés dans la poursuite de ces efforts. Conscients que l'amélioration de notre parc immobilier est un processus continu qui s'étendra sur les années à venir, nous aspirons à nous démarquer davantage. Ainsi, l'année 2022-2023 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs projets d'envergure et le lancement de chantiers prometteurs.

Notre communauté éducative en est une de proximité, dans laquelle sont impliqués : le personnel scolaire, les parents, les conseils municipaux et plusieurs partenaires externes et bénévoles. Nous avons la chance de compter sur une collaboration harmonieuse qui crée une synergie puissante, permettant à notre organisation de se distinguer comme un lieu où l'éducation devient une expérience transformative.

Comme organisation à échelle humaine, nos équipes démontrent quotidiennement un engagement remarquable envers l'excellence, se distinguant par leur capacité à unir leurs forces pour offrir le meilleur d'elles-mêmes. Elles travaillent sans relâche à l'élaboration d'une expérience éducative positive, favorisant l'épanouissement du potentiel de chacun de nos élèves.

Nous ne nous contentons pas simplement de rêver de l'avenir, nous le sculptons avec détermination, un engagement à la fois. Chez nous, l'excellence résonne comme une mélodie, et le succès de chaque élève est notre plus belle harmonie.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Barbeau'.

**Martin Barbeau**  
Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Tardif'.

**Sébastien Tardif**  
Directeur général



## Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire.....	5
1.1 Le centre de services scolaire en bref .....	5
1.2 Faits saillants .....	6
1.3 Services éducatifs et autres services .....	7
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	8
2.1 Conseil d'administration.....	8
2.2 Autres comités de gouvernance.....	9
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	11
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics .....	11
3. Résultats .....	13
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	13
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence .....	24
3.3 Procédure d'examen des plaintes .....	26
4. Utilisation des ressources.....	28
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire .....	28
4.2 Ressources financières .....	30
4.3 Gestion et contrôle des effectifs .....	32
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus .....	33
4.5 Ressources matérielles et informationnelles .....	33
5. Annexe du rapport annuel .....	37
Rapport du protecteur de l'élève .....	37

# 1. Présentation du centre de services scolaire

## 1.1 Le centre de services scolaire en bref

Depuis plus de 50 ans, le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) poursuit sa mission d'offrir des services éducatifs de qualité et de répondre aux besoins de la région pour contribuer à son développement. Le CSSL dispense l'enseignement à quelque 9 000 élèves de 23 établissements scolaires répartis dans 36 immeubles.

En plus de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le CSSL offre des programmes de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ou à une attestation de spécialisation professionnelle dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente, de l'administration, de la construction ou de l'horticulture.

Le secteur de la formation générale des adultes accueille les élèves dans trois centres ou en formation à distance. De la formation sur mesure peut également être offerte par le Service aux entreprises (SAE) aux employeurs qui souhaitent enrichir les compétences professionnelles de leurs employés.

### Territoire

Le territoire compte 3 200 kilomètres carrés et représente 4 385 kilomètres linéaires. Il couvre 33 municipalités regroupées principalement au sein des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides. La municipalité de Saint-Donat, où nous avons une école, est cependant située sur le territoire de la MRC de Matawinie.

Administrativement, les établissements scolaires sont répartis en trois secteurs : sud, centre et nord. Le centre administratif est situé au secteur centre, à Sainte-Agathe-des-Monts.

### Établissements scolaires

Écoles primaires	Écoles secondaires	Centres
Au-Cœur-de-la-Nature	École secondaire Augustin-Norbert-Morin	Centre de formation professionnelle des Laurentides (3)
Campus primaire Mont-Tremblant	École secondaire Curé-Mercure	Centre de formation générale des Cimes (3)
Chante-au-Vent	Polyvalente des Monts	
École de l'Expédition	Sacré-Cœur (primaire et secondaire)	
École primaire de Saint-Sauveur	Vert-Pré (primaire et secondaire)	
Fleur-des-Neiges		
L'Arc-en-Ciel		
La Relève		
Le Carrefour		
L'Odyssée		

Le Tremplin		
Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet		
Monseigneur-Ovide-Charlebois – Monseigneur-Lionel-Scheffer		
Notre-Dame-de-la-Sagesse		
Saint-Jean-Baptiste – Sainte-Marie		
Saint-Joseph		

## 1.2 Faits saillants

- Juillet 2022 : [Le Service aux entreprises ainsi que la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle et celle du Grand Mont-Tremblant travaillent de concert afin que le Programme d’acquisition de compétences en entreprise \(PACE\) rayonne dans la région.](#)
- Août 2022 : [Le CSSL participe à la création d’une classe extérieure à l’école Au-Cœur-de-la-Nature, à Saint-Adolphe-d’Howard.](#)
- Août 2022 : [Dévoilement de sa nouvelle identité visuelle ainsi que plusieurs outils de communication qui reflètent bien la mission et les valeurs de l’organisation.](#)
- Septembre 2022 : [En début d’année, le CSSL était fier d’annoncer que tous ses postes en enseignement réguliers et en remplacement étaient comblés.](#)
- Septembre 2022 : [Le CSSL annonce que tout le personnel cadre du centre administratif \(spécialistes des ressources humaines, comptables, contremaîtres, spécialistes en informatique, avocat, etc.\) passera une journée dans un établissement scolaire d’ici la fin de l’année, afin de prendre conscience des réalités quotidiennes vécues dans les établissements.](#)
- Septembre 2022 : Le CSSL lance les consultations publiques pour la rédaction du PEVR 2023-2027
- Octobre 2022 : [Le CSSL offre une deuxième vie aux arbres décimés par le derecho.](#)
- Novembre 2022 : [Tous les cadres du CSSL assistent à la formation sur l’approche Lean et l’amélioration continue.](#)
- Novembre 2022 : [les équipes du CSSL se préparent pour l’édition 2022 du 24h Tremblant.](#)
- Décembre 2022 : [Le CSSL annonce les résultats des consultations publiques pour la rédaction du PEVR 2023-2027](#)
- Décembre 2022 : [Le CSSL souligne son 50e anniversaire !](#)
- Décembre 2022 : [Mise sur pied d’une classe-serre à l’école Sacré-Cœur à Saint-Donat.](#)
- Janvier 2023 : [La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et le Centre de services scolaire](#)

[des Laurentides annoncent une nouvelle signalisation à sens unique à la Polyvalente des Monts afin de rendre le secteur plus sécuritaire.](#)

- Mai 2023 : [Le Centre de services scolaire des Laurentides reçoit sa première voiture électrique !](#)
- Juin 2023 : [Une première pelletée de terre annonce le début des travaux pour la nouvelle école primaire située à Saint-Sauveur](#)

### 1.3 Services éducatifs et autres services

En plus de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le CSSL offre des programmes de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ou à une attestation de spécialisation professionnelle dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente, de l'administration, de la construction ou de l'horticulture.

Le secteur de la formation générale des adultes accueille les élèves dans trois centres ou en formation à distance. De la formation sur mesure peut également être offerte par le Service aux entreprises (SAE) aux employeurs qui souhaitent enrichir les compétences professionnelles de leurs employés. De plus, le SAE ainsi que la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle et celle du Grand Mont-Tremblant travaillent de concert afin de déployer le Programme d'acquisition de compétences en entreprise (PACE), qui est un programme basé sur l'alternance travail-études avec une rémunération à 100 % ayant été créé en 2017-2018.

Parallèlement, le CSSL offre également des services particuliers et complémentaires afin de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Le Centre de services scolaire des Laurentides offre des services pour les élèves aux prises avec une limitation, un handicap, ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Beaucoup de ces élèves fréquentent une classe régulière et bénéficient d'un accompagnement ou de services adaptés. Par ailleurs, certaines classes sont dédiées à un groupe d'élèves présentant des difficultés particulières. Le territoire du Centre de services scolaire est divisé administrativement en trois pôles géographiques et certains services sont répartis selon une approche sectorielle pour regrouper des services selon les secteurs sud, centre ou nord ou encore sur une base régionale où tous les élèves du Centre de services scolaire sont regroupés. D'autres classes sont situées localement pour accueillir les élèves du territoire juridictionnel de l'école. Plus d'informations se trouvent sur le [site Internet du CSSL](#).

Le CSSL bénéficie également du soutien d'une équipe de professionnels au niveau des services complémentaires, notamment des psychoéducateurs, un psychologue, des orthophonistes, des orthopédagogues et des ergothérapeutes.

Le Centre de services scolaire offre également des services d'enseignement pour des élèves en provenance du réseau des services sociaux relevant du Centre jeunesse des Laurentides à l'école Vert-Pré d'Huberdeau et dans certaines écoles de Sainte-Agathe-des-Monts.

La reddition de comptes relative à la qualité de ces services se reflète dans les objectifs et le degré d'atteinte des cibles du Plan d'engagement vers la réussite.

## 2. Gouvernance du centre de services scolaire

### 2.1 Conseil d'administration

#### Membres du conseil d'administration

Nom	Poste occupé	Précision
Martin Barbeau, président	Membre parent	District des Pays d'en-haut
Véronique Menand, vice-présidente	Membre parent	District au Cœur-du-Territoire
Dominic Asselin	Membre de la communauté	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Chantal Bonneville (démission au 10 mai 2023)	Membre du personnel	Personnel d'encadrement
Gabriel Dagenais	Membre parent	District des Hauteurs
Francine H.-Michaud (fin de mandat au 30 juin 2023)	Membre du personnel	Personnel enseignant
Marie-Eve Laframboise (assermentée 1 <sup>er</sup> mai 2023)	Membre du personnel	Direction d'établissement
Stéphanie Leclerc (démission au 1 <sup>er</sup> mai 2023)	Membre du personnel	Direction d'établissement
Stéphanie Léveillée	Membre de la communauté	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
André Mongeau	Membre de la communauté	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.
Marie-Hélène Ouellette (fin de mandat au 30 juin 2023)	Membre de la communauté	Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Pascal Savard	Membre du personnel	Personnel de soutien
Normand Sénéchal	Membre parent	District du Grand-Tremblant
Pierre-Luc Tremblay	Membre de la communauté	Personne âgée de 18 et 35 ans
Marie-Hélène Vigeant	Membre parent	District des Belles Histoires

#### Calendrier des séances tenues

- 31 août 2022
- 12 octobre 2022
- 7 décembre 2022
- 8 février 2023
- 8 mars 2023 (extraordinaire)
- 12 avril 2023



- 10 mai 2023
- 7 juin 2023
- 21 juin 2023 (ajournement)

### Décisions du conseil d'administration

- Adoption d'un nouveau Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027;
- Conclusion d'un protocole d'entente avec la ville de Mont-Tremblant pour l'utilisation d'installations;
- Conclusion d'un protocole d'entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut – quant au chemin d'accès entre le Centre sportif Pays-d'en-Haut et l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin  
Nomination des membres du comité d'enquête du conseil d'administration;
- Amendement à la Politique Remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil d'administration;
- Adoption du Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;
- Amendement à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves;
- Amendement du Cadre organisationnel des services de garde ;
- Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec;
- Adoption des Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2023-2024;
- Ajout de locaux modulaires à l'école Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet (Pavillon Monseigneur Bazinet) et l'école primaire de Saint-Sauveur;
- Autorisation d'aliénation de parcelles de terrains aux abords de la Polyvalente des Monts et de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse;
- Amendement aux Règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs;
- Amendements à la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail.

## 2.2 Autres comités de gouvernance

### ■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Sébastien Tardif Louis Piché Véronique Menand Pascal Savard Stéphanie Léveillé

	Pierre-Luc Tremblay Normand Sénéchal
Comité de vérification	Sébastien Tardif Marie-Josée Albert Chantal Bonneville Martin Barbeau Stéphanie Léveillé
Comité des ressources humaines	Sébastien Tardif Nathalie Couturier Martin Barbeau Véronique Menand Pierre-Luc Tremblay Stéphanie Léveillé

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres<sup>1</sup>

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Albert, Marie-Josée Arcand, Marie-Chantal Archambault, Caroline Bergeron, Louis Dave Bertrand, Marc Brissette, Marc-Antoine Courville, Maryse Couturier, Nathalie Daigneault, Esther Degrasse, Julie Filiatrault, Christine Gauthier, Daniel Gosselin, Philippe-Antoine Lacroix, Marie Sol Laframboise, Marie-Eve Lamonde, Julie Landry Bolduc, Véronique Langlois, Benoit Leclerc, Stéphanie Lepine, Janic Marcotte, Annie Nareau, Isabelle Paris, Luc-Etienne Piché, Louis Pipon, Stéphane Sauro, Gino Séguin, Marie-Claude Senécal, Stéphane Tardif, Sébastien

<sup>1</sup> Au 30 mai 2023

	Thibault, Annik
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Benoit Langlois Sylvie Courtois
Comité consultatif de transport	Sébastien Tardif Pascal Savard Francine H.-Michaud
Comité de parents (ou comité régional de parents et comité central de parents, le cas échéant)	Godin Alexandra Barbeau Martin Béland Geneviève Belfie Giroux Luce Boucher Catherine Bouchard Mélanie Gauthier Thérèse Gilbert Fay Leblanc Isabelle Johnson Cindy Lebel Marie-Josée Legault Pierre-Alexandre Monticone Kateri Paquette Marie-Claude Sénéchal Normand Simon France Solis Margarita Vigeant Marie-Hélène Villeneuve Marie-Eve

### 2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS a été adopté en mars 2022. Les règles ne sont, quant à elles, pas encore adoptées. Ces informations pourront donc être transmises dans le rapport annuel 2022-2023.

### 2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

#### ■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 20XX-20XX <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	
3. Divulgations fondées	
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable	

au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	

Aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a eu lieu durant l'année scolaire 2022-2023.

### 3. Résultats

#### 3.1 Plan d'engagement vers la réussite

##### 3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

###### ■ Orientation 1 : Offrir les conditions propices pour une rentrée scolaire réussie

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018- 2019	Résultats 2019- 2020	Résultats 2020- 2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
<b>Axe 1 : Les interventions précoces et efficaces</b>							
<b>Objectif 1</b> : D'ici 2021, porter à 80 % la proportion des enfants qui entreprennent leur parcours au primaire sans présenter de facteur de vulnérabilité dans 4 des 5 domaines du développement global de l'enfant.	Développement global de l'enfant	80 % en réussite dans 4 des 5 domaines	N/A	N/A	N/A	N/A <sup>2</sup>	

###### ■ Orientation 2 : Assurer des services adaptés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
<b>Axe 1 : Des fondations pour apprendre tout au long de la vie</b>							
<b>Objectif 2</b> : D'ici 2019, promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour ( <b>PRESCRIPTIF</b> )	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
<b>Objectif 3</b> : D'ici 2022, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte	Compétences en littératie	Nombre d'initiatives	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
<b>Objectif 4</b> : D'ici 2021, porter à 95 % la proportion des élèves qui terminent le 1 <sup>er</sup> cycle du primaire avec des résultats au bilan supérieurs à 60 % en littératie et en numératie.	Proportion des élèves du 1 <sup>er</sup> cycle du primaire ayant des résultats au bilan supérieurs à 60 % en français et en mathématique	95 %	Lecture : 94 % Écriture : 90 % Raisonner : 92 %	Lecture : 93 % Écriture : 91 % Raisonner : 92 %	Lecture : 92 % Écriture : 88 % Raisonner : 91 %	Lecture : 93 % Écriture : 88 % Raisonner : 92 %	Lecture : 91 % Écriture : 86 % Raisonner : 91 %

<sup>2</sup> Voir explications des résultats

<p><b>Objectif 5</b> : D'ici 2022, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4<sup>e</sup> année du primaire <b>(PRESCRIPTIF)</b></p>	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
<p>Axe 2 : La diversité et l'équité</p>							
<p><b>Objectif 6</b> : D'ici 2021, au secteur primaire et au secteur secondaire, en fonction des besoins des élèves, réduire à 20 % le nombre d'élèves bénéficiant d'interventions spécifiques des niveaux deux et trois sur l'échelle du modèle de Réponse à l'Intervention (RàI), tant au niveau de la gestion des apprentissages que des comportements.</p>	Interventions spécifiques des niveaux deux et trois sur l'échelle du modèle de Réponse à l'Intervention (RàI)	20 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<p><b>Objectif 7</b> : D'ici 2022, réduire l'écart du taux de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et élèves HDAA à 23,5 % et maintenir les écarts du taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d'élèves sous les seuils actuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 % entre les garçons et les filles;</li> <li>• 3 % entre les élèves issus de milieux défavorisés;</li> <li>• 2 % entre les élèves issus de l'immigration.</li> </ul> <p><b>(PRESCRIPTIF)</b></p>	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
<p><b>Objectif 8</b> : D'ici 2022, porter à 90 % la</p>	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2

proportion des élèves entrant à l'âge attendu au secondaire (PRESCRIPTIF).								
<b>Objectif 9</b> : D'ici 2019, déployer un programme d'activités d'intégration sociale, culturelle et scolaire destiné aux élèves issus de l'immigration.	Programme d'intégration sociale, culturelle et scolaire	Tous les élèves issus de l'immigration de la 1 <sup>re</sup> génération	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint

■ **Orientation 3 : Offrir des parcours enrichissants et diversifiés**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
<b>Axe 1 : Des milieux bienveillants et sécuritaires</b>							
<b>Objectif 10</b> : D'ici 2022, maintenir 100 % des infrastructures dans un état optimal afin de les rendre plus accueillantes et stimulantes (PRESCRIPTIF).	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
<b>Objectif 11</b> : D'ici 2019, soutenir les établissements à maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation.	Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence	Diminution des incidents déclarés	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
<b>Axe 2 : Les compétences du 21<sup>e</sup> siècle</b>							
<b>Objectif 12</b> : D'ici 2020, promouvoir et soutenir les initiatives d'éducation à la citoyenneté qui permettront aux élèves de développer leur plein potentiel.	Programme d'éducation à la citoyenneté	Augmentation du nombre d'initiatives	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
<b>Objectif 13</b> : D'ici 2021, promouvoir et soutenir le développement des compétences en littératie numérique.	Compétences en littératie numérique	Programme de développement des compétences en littératie numérique	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
<b>Axe 3 : La fluidité et l'enrichissement des parcours</b>							

<b>Objectif 14</b> : D'ici 2020, soutenir le déploiement d'un programme d'activités d'enrichissement sur le plan : scientifique, linguistique, culturel, physique, sportif et entrepreneurial.	Programmes d'enrichissement touchant tous les volets	Un programme d'enrichissement par établissement	En développement	En développement	En développement	En développement	En développement
<b>Objectif 15</b> : D'ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves inscrits dans un parcours scolaire adapté après le 1er cycle du secondaire qui obtiennent une première qualification.	Sortants avec qualification (cohorte annuelle FMS/cohorte 3 ans FPT)	70 %	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint
<b>Objectif 16</b> : D'ici 2022, porter à 82 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification ( <b>PRESCRIPTIF</b> ).	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2	Voir section 3.1.2
<b>Axe 4 : La formation professionnelle</b>							
<b>Objectif 17</b> : D'ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves sortants d'un parcours scolaire préparatoire à la formation professionnelle qui poursuivent leur parcours en formation professionnelle.	Proportion annuelle des élèves sortants	70 %	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint
<b>Objectif 18</b> : D'ici 2022, soutenir l'émergence de programmes de formation de courte durée en entreprise.	Nombre de programmes de formation de courte durée en entreprise	Augmentation du nombre de cohortes	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint

■ **Orientation 4 : Assurer le développement des compétences collectives et organisationnelles**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
<b>Axe 1 : La recherche et le transfert des connaissances</b>							
<b>Objectif 19</b> : D'ici	Gestion	Une structure	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif



2020, soutenir les établissements à se doter d'une structure de gestion collaborative, telles les communautés d'échanges de pratiques ou d'apprentissage professionnelles, visant l'harmonisation des pratiques qui influent sur la réussite scolaire.	collaborative	de gestion collaborative par établissement	atteint	atteint	atteint	atteint	atteint
<b>Axe 2 : L'intégration, l'accompagnement et le développement</b>							
<b>Objectif 20</b> : D'ici 2020, déployer un programme de reconnaissance mettant en relief l'engagement et l'expertise de nos employés.	Programme de reconnaissance	Tous les employés	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
<b>Objectif 21</b> : D'ici 2020, développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'un programme d'insertion professionnelle et de formation continue pour toutes les catégories de personnel.	Programme d'insertion professionnelle et de formation continue	Tous les employés	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint
<b>Objectif 22</b> : D'ici 2019, bonifier le programme de formation continue des enseignants portant sur des pratiques probantes liées aux stratégies d'enseignement efficaces et aux apprentissages des élèves	Programme de formation continue	Harmonisation des pratiques dites efficaces	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint

■ **Orientation 5 : Reconnaître et renforcer le rôle des acteurs et des partenaires**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
----------	------------	-------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Axe 1 : Les parents et la famille							
<b>Objectif 23</b> : D'ici 2022, augmenter les initiatives permettant de reconnaître et soutenir la collaboration des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants, et ce, dans le respect des rôles de chacun.	Collaboration des parents	Augmentation du nombre d'initiatives	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint
Axe 2 : Les relations et les structures partenariales							
<b>Objectif 24</b> : D'ici 2022, soutenir le développement des compétences partenariales inhérentes à la mission éducative de l'organisation.	Compétences partenariales	Programme de formation	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint

■ **Orientation 6 : Un leadership affirmé**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Axe 1 : La confiance du public							
<b>Objectif 25</b> : D'ici 2022, initier et soutenir les initiatives permettant de mettre en valeur la qualité de l'école publique.	Mise en valeur de l'école publique	Augmentation du nombre d'initiatives	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint	Objectif atteint

**Explication des résultats**

**Objectif 1 – D'ici 2021, porter à 80 % la proportion des enfants qui entreprennent leur parcours au primaire sans présenter de facteur de vulnérabilité dans 4 des 5 domaines du développement global de l'enfant** : cet objectif est difficilement quantifiable de façon annuelle, en raison de la collecte de données non organisée pour l'ensemble du centre de services scolaire.

**Objectif 3 – D'ici 2022, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte** : nous pouvons soutenir que cet objectif a été atteint, de nouvelles initiatives ayant été développées chaque année. À titre d'exemple, le CSSL a mis sur pied un salon du livre destiné aux élèves et à la communauté, a poursuivi des ateliers de lecture partagée au préscolaire, a augmenté le nombre de groupes

pour les cours de francisation à la population adulte et a participé à Circulitout+, au bénéfice des parents et des enfants.

**Objectif 4 – D’ici 2021, porter à 95 % la proportion des élèves qui terminent le 1<sup>er</sup> cycle du primaire avec des résultats au bilan supérieurs à 60 % en littératie et en numératie :** cet objectif est considéré comme non-atteint, bien que plusieurs actions soient mises en œuvre pour favoriser des résultats au bilan supérieurs à 60 % en littératie et en numératie.

**Objectif 6 – D’ici 2021, au secteur primaire et au secteur secondaire, en fonction des besoins des élèves, réduire à 20 % le nombre d’élèves bénéficiant d’interventions spécifiques des niveaux deux et trois sur l’échelle du modèle de Réponse à l’intervention (RàI), tant au niveau de la gestion des apprentissages que des comportements :** cet objectif est difficilement quantifiable de façon annuelle, puisqu’il n’existe aucune donnée pour le suivi au niveau pédagogique.

**Objectif 9 – D’ici 2019, déployer un programme d’activités d’intégration sociale, culturelle et scolaire destiné aux élèves issus de l’immigration :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint puisque le Centre de services scolaire des Laurentides a développé un plan sur la francisation et, parallèlement, une entente avec l’organisme Le COFFRET, qui vise à aider les nouveaux arrivants à s’établir dans les Laurentides en leur offrant tout le soutien nécessaire.

**Objectif 11 – D’ici 2019, soutenir les établissements à maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, d’autant plus que le logiciel pour la déclaration d’incidents reliés à la violence et à l’intimidation s’est maintenant étendu en formation professionnelle et en formation générale aux adultes.

**Objectif 12 – D’ici 2020, promouvoir et soutenir les initiatives d’éducation à la citoyenneté qui permettront aux élèves de développer leur plein potentiel :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint. Un comité sur la citoyenneté numérique a été mis en place avant la pandémie. Des projets pilotes pour le primaire et le secondaire ont également eu lieu et les règles éthiques des usagers ont été revues. Nous considérons que chaque école a mis en place au moins une initiative en lien avec cet objectif.

**Objectif 13 – D’ici 2021, promouvoir et soutenir le développement des compétences en littératie numérique :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint. Nous croyons que la pandémie de COVID-19 a propulsé le développement des compétences en littératie numérique. Les conseillers pédagogiques ont offert du soutien aux enseignants, qui ont pu prodiguer l’enseignement à distance à l’ensemble des élèves.

**Objectif 14 – D’ici 2020, soutenir le déploiement d’un programme d’activités d’enrichissement sur le plan : scientifique, linguistique, culturel, physique, sportif et entrepreneurial :** un programme d’activités d’enrichissement est offert au secondaire, par le biais d’options, de projets particuliers et d’activités parascolaires, notamment. Un programme d’activités demeure toutefois à développer pour le primaire.

**Objectif 15 – D’ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves inscrits dans un parcours scolaire adapté après le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire qui obtiennent une première qualification :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint. 73, 9 % des élèves qui finissent le parcours obtiennent une certification. Toutefois, ce pourcentage ne tient pas compte des élèves ayant le parcours scolaire adapté en question. Le CSSL s’est fixé comme objectif de faire connaître les différents parcours axés sur l’emploi aux élèves afin de mieux répondre à leurs besoins.

**Objectif 17 – D’ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves sortants d’un parcours scolaire préparatoire à la formation professionnelle qui poursuivent leur parcours en formation professionnelle :** cet objectif n’est pas considéré comme atteint, puisque le CSSL n’a pas de telles données pour connaître le nombre d’élèves sortants d’un parcours scolaire préparatoire à la formation professionnelle qui poursuivent leur parcours en formation professionnelle.

**Objectif 18 – D’ici 2022, soutenir l’émergence de programmes de formation de courte durée en entreprise :** cet objectif est considéré comme non atteint. L’offre de services en lien avec l’émergence de programmes de formation de courte durée en entreprise a été maintenue, mais pas bonifiée.

**Objectif 19 – D’ici 2020, soutenir les établissements à se doter d’une structure de gestion collaborative visant l’harmonisation des pratiques qui influent sur la réussite scolaire :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, même s’il peut encore être amélioré. Effectivement, il y a eu des initiatives locales en ce sens, mais elles ont été peu répandues. Une structure d’agents multiplicateurs a également été développée.

**Objectif 20 – D’ici 2020, déployer un programme de reconnaissance mettant en relief l’engagement et l’expertise de nos employés :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisque le service des ressources humaines et le service des communications ont travaillé de concert pour développer un tel programme, notamment par le biais du comité Employeur de choix.

**Objectif 21 – D’ici 2020, développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d’un programme d’insertion professionnelle et de formation continue pour toutes les catégories de personnel :** nous pouvons considérer cet objectif comme non atteint puisque pour les cadres, il n’y a pas de programme de formation qui a été développé. Pour les enseignants, le service des ressources éducatives doit développer le programme d’insertion professionnelle. Pour les membres du personnel de soutien, tout est cependant en place pour déployer un tel programme. Pour les professionnels, une offre de formation est déployée de façon individuelle.

**Objectif 22 – D’ici 2019, bonifier le programme de formation continue des enseignants portant sur des pratiques probantes liées aux stratégies d’enseignement efficaces et aux apprentissages des élèves :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisqu’un déploiement a été amorcé en 2021-2022. Au total, plus de 325 personnes ont participé durant cette année scolaire.

**Objectif 23 – D’ici 2022, augmenter les initiatives permettant de reconnaître et soutenir la collaboration des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants, et ce, dans le respect des rôles de chacun :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisqu’un budget a été

alloué à chaque école pour la mise en place de telles initiatives, par exemple : glissades d'été, ateliers pour les parents d'enfants de 4 ans, conférences auprès des parents, etc.

**Objectif 24 – D'ici 2022, soutenir le développement des compétences partenariales inhérentes à la mission éducative de l'éducation :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisque le CSSL a maintenu les partenariats existants et en a développé de nouveaux. Par exemple, le CSSL est fort de ses partenariats avec la Santé publique, le Centre de pédiatrie sociale, l'organisme Nager pour survivre, les villes et municipalités (révision des ententes) et les membres du conseil d'administration représentants de la communauté.

**Objectif 25 – D'ici 2022, initier et soutenir les initiatives permettant de mettre en valeur la qualité de l'école publique :** nous pouvons considérer cet objectif comme atteint, puisque plusieurs initiatives ont été mises de l'avant, notamment par le service des communications. À titre d'exemple, le site Internet a été revu, une présence positive dans les médias a été assurée, les réseaux sociaux ont été utilisés à bon escient et une nouvelle personne dans l'équipe des communications a été embauchée.

### 3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectif	INDICATEUR	CIBLE 2023	RÉSULTATS <sup>3</sup> 2018 -2019	RÉSULTATS <sup>4</sup> 2019 -2020	RÉSULTATS <sup>4</sup> 2020 -2021	RÉSULTATS <sup>4</sup> 2021 -2022
<b>1.2.1 Accroître la réussite des élèves</b>	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	84,5 %	73,7 %	77,1 %	74,7 %	71,9 % (cohorte 5 ans)
	Écart de réussite entre garçons et filles	5,6 %	11,4 % (cohorte 7 ans)	12,4 % (cohorte 6 ans)	5,4 % (cohorte 5 ans)	N/A
	Écart de réussite entre EHDA et élèves ordinaires	24,1 %	29,5 %	28,2 %	N/A	N/A
	Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées	6,2%	7,3 %	2,5 %	N/A	N/A
	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,1 %	7,1 %	5,9 %	6,7 %	N/A
	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 <sup>e</sup> année du primaire dans le réseau public	87,4 %	84,8 %	N/A	N/A	81,3 %
<b>2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes</b>	Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures</b>	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	50 %	22,6 %	22,6 %	22,6 %	22,6 % <sup>5</sup>

**Objectif 2 – D'ici 2019, promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour :** cet objectif est considéré comme atteint puisque plusieurs initiatives sont mises en place par les écoles pour permettre aux élèves

<sup>3</sup> Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

<sup>4</sup> Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

<sup>5</sup> Pourcentage des établissements ayant un indice de vétusté plus petit que 15 %

du primaire de bouger au moins 60 minutes par jour, par exemple : Le Grand défi Pierre Lavoie, défi Cubes énergie, Ma cour : un monde de plaisir !, etc.

**Objectif 5 – D’ici 2022, porter à 90 % le taux de réussite à l’épreuve ministérielle d’écriture, langue d’enseignement, de la 4<sup>e</sup> année du primaire :** cet objectif n’est pas atteint. Il y a un écart d’environ 9 % entre la cible fixée de 90 % et le résultat obtenu. Plusieurs actions sont mises en place afin d’atteindre la cible, soit l’accompagnement au niveau des enseignants, le maintien du modèle de Ràl et la mise en place de différents programmes et niveaux d’intervention (Forêt de l’alphabet, grilles d’analyse, etc.).

**Objectif 7 – D’ici 2022, réduire l’écart de taux de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et élèves HDAA à 23,5 % et maintenir les écarts du taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d’élèves sous les seuils actuels :**

- **5 % entre les garçons et les filles**
- **3 % entre les élèves issus de milieux défavorisés**
- **2 % entre les élèves issus de l’immigration**
- 

Pour l’écart entre les garçons et les filles, nous pouvons considérer que cet objectif a été atteint seulement lors de l’année 2020-2021, pour la cohorte 5 ans, par rapport à la cible du ministère de 5, 6 %. L’écart se creuse davantage lors des années précédentes, ce qui dénote tout de même une belle amélioration dans la dernière année.

Il y a un écart d’environ 5 % entre la cible fixée et le résultat obtenu en ce qui concerne les élèves réguliers et les élèves HDAA. Nous remarquons toutefois une nette amélioration dans les dernières années. Effectivement, en cinq ans, le taux est passé de 40,2 % à 28,2 %. À noter que le CSSL offre nouvellement des parcours axés sur l’emploi aux élèves HDAA, dans le but de mieux répondre à leurs besoins.

L’objectif est toutefois atteint relativement aux élèves issus de milieux défavorisés.

**Objectif 8 – D’ici 2022, porter à 90 % la proportion des élèves entrant à l’âge attendu au secondaire :** cet objectif est atteint.

**Objectif 10 – D’ici 2022, maintenir 100 % des infrastructures dans un état optimal afin de les rendre plus accueillantes et stimulantes :** cet objectif est considéré comme non atteint mais est en constant développement, puisque le service des ressources matérielles du CSSL travaille sans relâche à la réfection et rénovation des établissements, sans compter les demandes d’agrandissement et de nouvelles constructions. À noter que le parc immobilier du CSSL a une moyenne d’âge de 67 ans.

**Objectif 16 – D’ici 2022, porter à 82 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification :** cet objectif n’est pas atteint. Il y a un écart d’environ 7 % entre la cible fixée et le résultat obtenu, bien que nous ne disposions pas encore des données de la cohorte 7 ans pour 2015-2022. Le CSSL a mis sur

ped une collaboration plus étroite avec le secteur de la formation générale des adultes et la formation professionnelle afin de s’assurer de relancer assidûment les élèves qui quittent le secondaire, dans le but qu’ils obtiennent un premier diplôme avant l’âge de 20 ans.

### 3.2 Lutte contre l’intimidation et la violence (LOUIS)

#### 3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l’intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

■ **Échelle de la fréquence des événements d’intimidation ou de violence :**

<i>Échelle</i>
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d’interventions qui ont fait l’objet d’une plainte auprès du protecteur de l’élève
Au-Cœur-de-la-Nature (73 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événement déclarés	0 %
Campus primaire Mont-Tremblant (813 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Chante-au-Vent (187 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
École de l’Expédition (112 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
École primaire de Saint-Sauveur (972 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Fleur-des-Neiges (392 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0 %
L’Arc-en-Ciel (67 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
La Relève (82 élèves)	Aucun événement déclaré	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Le Carrefour (138 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0 %
L’Odyssée (150 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Le Tremplin (164 élèves)	Aucun événement déclaré	Moins de 10 événements	0 %



		déclarés	
Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet (244 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Monseigneur-Ovide- Charlebois – Monseigneur-Lionel- Scheffer (144 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Notre-Dame-de-la- Sagesse (190 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	20 à 39 événements déclarés	0 %
Sacré-Cœur (primaire) (154 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Saint-Jean-Baptiste – Sainte-Marie (476 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Saint-Joseph (520 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
École secondaire Augustin-Norbert-Morin (1174 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
École secondaire Curé- Mercure (906 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10	0 %
Polyvalente des Monts (977 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	48	0 %
Sacré-Cœur (secondaire) (134 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Vert-Pré	Aucun événement déclaré  En collaboration avec le centre jeunesse	Aucun événement déclaré  En collaboration avec le centre jeunesse	0 %

### 3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Établissement scolaire	Nature de la plainte	Nature des interventions	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
École Fleur-des-Neiges	Violence physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivis et démarches supplémentaires afin d'assurer la sécurité de tous les élèves à l'école et dans la cour d'école.</li> <li>- Vérification du ratio de surveillance en place lors de l'événement, confirmation qu'il était conforme.</li> <li>- Réduction du ratio de surveillance, adopté par le conseil d'établissement.</li> <li>- Formation en gestion des comportements pour les surveillants.</li> </ul>	12 %
École primaire Saint-Sauveur	Intimidation verbale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement d'école pour l'élève concerné, à la demande des parents.</li> <li>- Conséquences pour les élèves intimidateurs.</li> </ul>	0 %

École Saint-Jean-Baptiste – Sainte-Marie	Violence physique	Plusieurs communications, rencontres et actions concrètes ont été posées par les divers intervenants du milieu pour : - revoir la situation et y assurer un suivi important; - apporter les correctifs nécessaires; - réviser et enrichir les protocoles en place.	0 %
Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet	Violence physique et verbale	Horaire adapté, rencontre des intervenants, appels aux parents des témoins, victime et agresseurs, rencontres de tous les élèves.	0 %
La Relève	Violence physique et verbale envers élèves et enseignante	Rencontres avec la famille, les partenaires et l'équipe-école pour élaboration de grille de prévention active. Élève en bris et référence au Carrefour des services.	0 %
Le Tremplin	Violence physique envers le personnel	Intervention des partenaires externes dans la famille: élaboration de grilles de prévention active et de protocole d'intervention.	0 %
Monseigneur-Ovide-Charlebois – Monseigneur-Lionel-Scheffer	Violence physique	Rencontre avec les parents et les élèves / introduction d'un protocole d'intervention individualisé/ contrat de paix/ participation au programme actileader.	0 %

### 3.3 Procédure d'examen des plaintes

Principes du Règlement relatif à l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents :

- Toute plainte est traitée sans retard, avec diligence, impartialité, objectivité et équité. Le cas échéant les correctifs sont apportés dans les meilleurs délais.
- Toute plainte est traitée dans un esprit de médiation pour assurer à toutes les personnes impliquées une meilleure compréhension de la situation et dans le but de trouver une solution juste et satisfaisante à la lumière de tous les faits et considérations. Une plainte est abordée et traitée tant par le plaignant que la personne concernée et la direction responsable dans un esprit de collaboration et de respect mutuels en vue de favoriser une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de chacun et de faciliter la résolution de conflits. Le plaignant, la personne concernée et toute direction responsable doivent contribuer à la recherche d'une solution et doivent faire preuve de bonne foi.
- À toute étape du traitement de sa plainte le plaignant peut recevoir assistance du responsable du processus d'examen des plaintes pour formuler et adresser sa plainte à la personne concernée et à la direction responsable selon le cas. Le plaignant est informé du processus s'y rapportant et des règles applicables à la situation qu'il souhaite soumettre pour lui permettre de comprendre la situation ou la décision qui fait l'objet de sa plainte.
- Le plaignant peut être accompagné ou conseillé par la personne de son choix à toute étape de la procédure d'examen de sa plainte. La personne qui accompagne le

plaignant peut présenter ses observations. Puisque la procédure d'examen d'une plainte permet l'exercice d'un recours purement administratif le plaignant et la personne qui l'accompagne ne peuvent assigner des témoins ou réclamer la tenue d'une audience. Ils peuvent cependant transmettre toute information permettant de solutionner la plainte.

- Le résultat du traitement de la plainte est communiqué au plaignant.
- Le Centre de services scolaire doit s'assurer qu'aucune mesure de représailles, de quelque nature que ce soit, n'est exercée contre le plaignant ou une personne ayant exercé les droits prévus par le présent règlement. Si le plaignant s'estime être l'objet de représailles, il en avise le responsable du processus d'examen des plaintes. Ce dernier fait enquête et en informe la direction générale qui prend les mesures requises pour faire cesser toutes représailles.
- Toute communication doit être empreinte de civisme et de respect et aucune forme de violence verbale, psychologique ou physique n'est tolérée.

#### **Interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence :**

En vertu de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*, les directions d'établissement voient à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Elles reçoivent et traitent avec diligence tout signalement et toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Depuis 2011, le Centre de services scolaire des Laurentides a, en collaboration avec les directions d'établissement et les équipes-écoles, procédé à l'implantation du système de soutien aux comportements positifs (système SCP) dans l'ensemble de ses écoles. Le système SCP est reconnu comme étant un système efficace, appuyé par la recherche, pour la réduction des comportements de violence et d'intimidation. Entre autres, il met en valeur la notion de respect des autres, tout en favorisant la participation des élèves et la mobilisation du personnel. Parallèlement, le programme d'encadrement positif (PEP), service offert aux élèves qui présentent des difficultés particulières (comportement, anxiété, démotivation, etc.), a aussi été implanté. La combinaison de ces deux systèmes a permis de réduire les gestes de violence et d'intimidation au sein du CSSL en plus d'augmenter le taux de diplomation.

## 4. Utilisation des ressources

### 4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

#### Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Afin de mettre en œuvre son Plan d'engagement vers la réussite, le Centre de services scolaire des Laurentides s'est doté d'objectifs de répartition des ressources rigoureux qui soutiennent la réussite scolaire de tous les élèves et l'atteinte des cibles incluses dans les projets éducatifs des établissements.

Dans un esprit de subsidiarité, le CSSL souhaite faire bénéficier les établissements de la plus grande marge budgétaire possible et favoriser la transférabilité au niveau des sommes disponibles, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

La répartition des ressources disponibles entre les établissements est effectuée de façon équitable et transparente, en tenant compte des critères établis par le comité de répartition des ressources. Ces critères doivent respecter les encadrements légaux des conventions collectives et des politiques s'appliquant au Centre de services scolaire et à ses établissements.

#### Les principes de la répartition annuelle des revenus<sup>6</sup>

Distribuer les allocations supplémentaires ciblées provenant du ministère de l'Éducation selon les fins auxquelles elles ont été allouées, et ce, dans un délai raisonnable (référence à l'article 275 de la LIP).

Respecter les priorités budgétaires du Centre de services scolaire, et ce, en vertu de son Plan d'engagement vers la réussite (référence aux articles 209,1 et 275 de la LIP).

Effectuer la répartition des ressources de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements et les services, des inégalités sociales et économiques auxquelles les établissements sont confrontés, et du Plan d'engagement vers la réussite en excluant les revenus autonomes des établissements.

#### Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition des ressources sont établis afin de tenir compte des besoins spécifiques des établissements et d'assurer une répartition équitable.

Selon le type d'allocation à répartir, plusieurs critères peuvent être considérés. En concertation avec le CRR, l'application de ces critères pour chaque situation est précisée annuellement dans le document Critères de répartition des revenus.

Les critères de répartition sont subdivisés en quatre grandes catégories pour chacun des trois ordres d'enseignement (jeunes, éducation des adultes et formation professionnelle) :

---

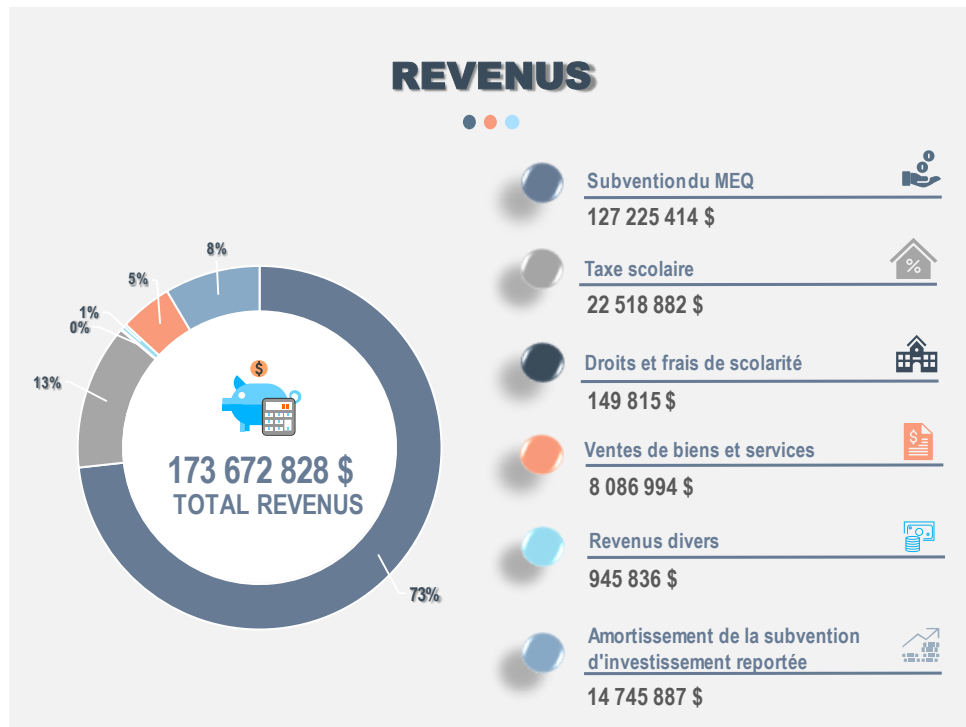
<sup>6</sup> Les objectifs et les principes de répartition des ressources du CSSL sont davantage décrits dans le document Objectifs et principes de répartition des ressources 2022-2023.

- Élèves :
  - réguliers;
  - en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
  - en situation de handicap;
  - élèves recevant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.
- Indice de défavorisation :
  - Indice de milieu socio-économique (IMSE);
  - Indice du seuil de faible revenu (SFR).
- Réussite des élèves :
  - taux de réussite;
  - élèves ayant un plan d'intervention.
- Autres critères :
  - nombre d'élèves par établissement;
  - nombre de bâtiment et leur superficie;
  - strates d'élèves;(exemple 0-100, 101 à 200, 201 à 300, 300 et plus)
  - nombre de groupes;
  - type de programmes;
  - plage horaire où les services sont offerts;
  - nombre d'employé(e)s - équivalent temps plein;
  - autres critères jugés pertinents, selon le type d'allocation.

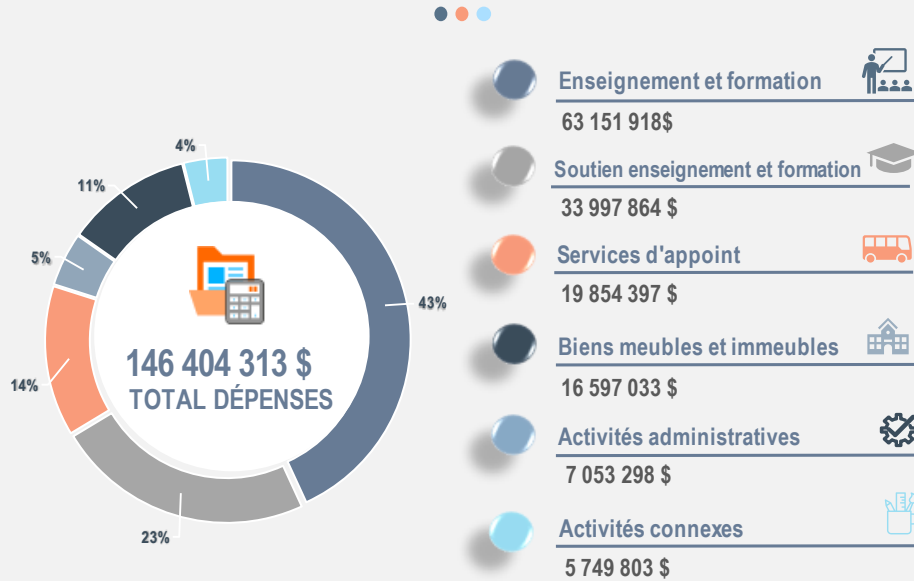
## 4.2 Ressources financières

En conformité avec l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique, nous publions un résumé des états financiers du Centre de services scolaire des Laurentides pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

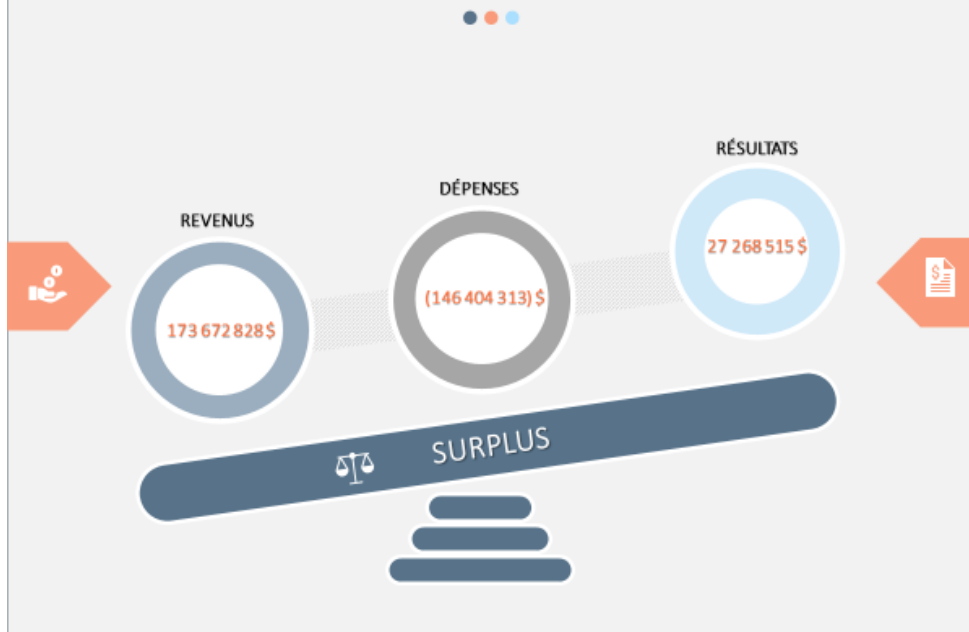
### Résultats financiers 2022-2023



## DÉPENSES



## RÉSULTATS AU 30 JUIN 2023



## État de la situation financière au 30 juin 2023

	2023	2022 (redressé)
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	1 675 353	2 322 483
Subvention de fonctionnement à recevoir et débiteurs	17 664 672	19 400 102
Subvention d'investissement à recevoir	130 217 876	87 269 379
Autres actifs	130 568	104 350
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>149 688 469</b>	<b>109 096 314</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires	16 652 700	7 923 837
Créditeurs et frais courus à payer	20 974 863	16 360 060
Subvention d'investissement reportée	97 367 271	82 084 197
Revenus perçus d'avance et autres passifs	41 218 676	44 079 500
Dettes à long terme à la charge de l'OS	405 983	455 678
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	72 443 166	77 781 948
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>249 062 659</b>	<b>228 685 220</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>(99 374 190)</b>	<b>(119 588 906)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles	101 440 799	94 406 286
Stocks de fournitures	11 692	21 232
Charges payées d'avance	218 947	190 121
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>101 671 438</b>	<b>94 617 639</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>2 297 248</b>	<b>(24 971 267)</b>

### 4.3 Gestion et contrôle des effectifs

#### ■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	112 846,85	0,00	112 846,85	78
2. Personnel professionnel	101 452,87	197,00	101 649,87	81
3. Personnel enseignant (avec poste)	929 532,72	1 577,08	931 109,80	976
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	504 440,43	522,99	504 963,42	472
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	119 596,26	1 886,34	121 482,60	91
	1 929 470,76	4 572,95	1 934 043,72	2 354
<b>Total en heures</b>	<b>1 767 869,13</b>	<b>4 183,41</b>	<b>1 772 052,54</b>	<b>1698</b>



#### ■ Résumé du niveau de l'effectif

<b>Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)</b> Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 861 809,03 (même que 2021-2022)
<b>Total des heures rémunérées effectuées (B)</b>	1 772 052,54
<b>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</b> Calcul : (C) = (B) – (A)	- 89 756, 49
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	Oui

### 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

#### ■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	321	Plus petit: 28 894,94 \$ Plus élevé: 73 607,78 \$ Total : 699 296,16 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	1824	Plus petit: 23 331,18 \$ Plus élevé: 25 744 961,11 \$ Total : 849 690 721,07 \$
<b>Total</b>	<b>2145</b>	

### 4.5 Ressources matérielles et informationnelles

#### 4.5.1 Ressources matérielles

#### ■ Dépenses relatives à l'entretien des immeubles et petits travaux de réfection et transformation des bâtiments (RTB) dans le budget courant :

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées

0 \$	8 400 461 \$	8 419 490 \$	8 419 490 \$
------	--------------	--------------	--------------

■ **Dépenses relatives au Maintien d'actif immobilier (MB) et Résorption du déficit de maintien (RDMA):**

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes réservées par la planification, mais non encore engagées
0 \$	3 705 446 \$	3 006 720 \$	9 702 742 \$

■ **Dépenses relatives à la construction de la nouvelle école à Saint-Sauveur :**

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Budget alloué	Dépenses	Ouverture prévue
0 \$	55 668 486 \$	5 358 454 \$	Août 2025

■ **Dépenses relatives à la construction de la nouvelle école à Val-David :**

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Budget alloué	Dépenses	Ouverture prévue
0 \$	29 325 020 \$	306 336 \$	Août 2026

■ **Dépenses relatives à la construction de la nouvelle école à Sainte-Adèle :**

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Budget alloué	Dépenses	Ouverture prévue
0 \$	17 967 374 \$	719 752 \$	Août 2027

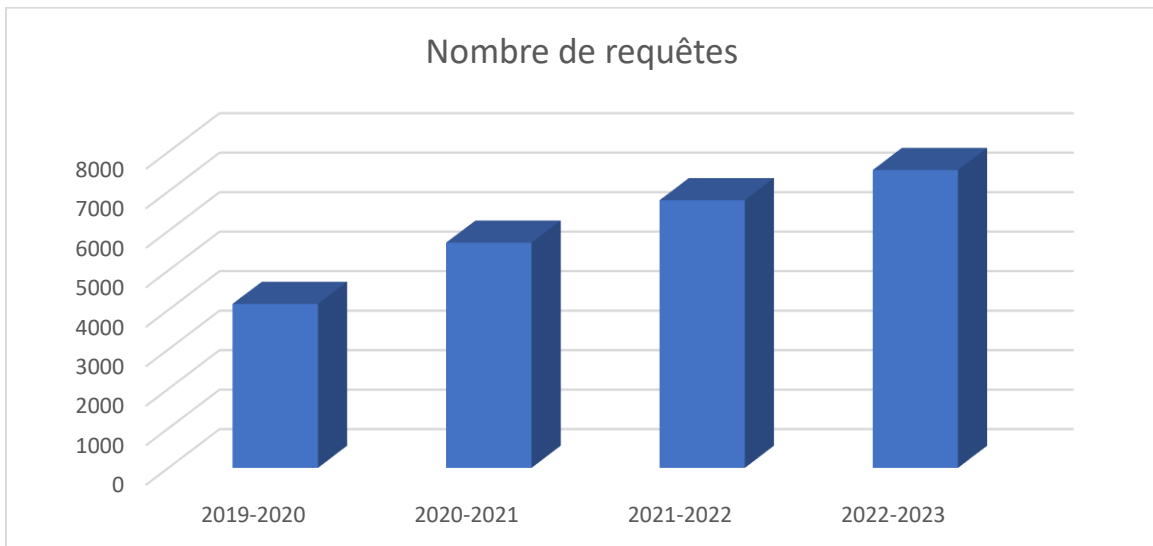
#### 4.5.2 Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles en quelques chiffres :

- Outils numériques
  - Acquisition de 58 écrans tactiles interactifs et 175 portables pour le personnel (205 000\$)

- Infrastructure réseau
  - Achat de 10 commutateurs et 40 points d'accès wifi. Plusieurs acquisitions d'équipements d'infrastructure ont été reportés en 2023-2024
- Sécurité de l'information
  - Monitoring et traitement de 1227 alertes de sécurité

Le soutien technique aux usagers des écoles et des centres est en pleine croissance.



2019-2020 : 4151 requêtes

2020-2021 : 5701 requêtes

2021-2022 : 6776 requêtes

2022-2023 : 7541 requêtes

**Quelques réalisations :**

- **Infrastructure et sécurité :**
  - Modification du nom de domaine dans les adresses de messagerie afin de refléter la transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires;
  - Implantation de l'authentification multi-facteurs lors de l'usage à distance, rehaussant ainsi substantiellement la sécurité de notre réseau et de nos données;
  - Réalisation de nombreuses activités de sensibilisation à la sécurité :
    - Distribution de capsules vidéo à l'ensemble du personnel;

- Campagne d'hameçonnage ayant dénombré 51 utilisateurs ayant cliqué le lien (vs 310 en 21-22). De ce nombre, 5 usagers ont fourni/compromis leurs identifiants (vs 211 en 21-22);
- Articles, rappels et sensibilisation dans le Montagnard et le Bulletin des services;

Apport de ces réalisations sur la performance de l'organisation :

Ces réalisations ont permis de rehausser le niveau de sécurité du réseau information du centre de services scolaire et de développer une vigilance et des comportements sécuritaires chez le personnel, ce qui s'est traduit par des résultats significativement supérieurs lors de la campagne annuelle d'hameçonnage et la réduction des compromissions en cours d'année.

▪ **Intelligence d'affaires :**

- Ajout d'un service d'intelligence d'affaires (analyste);
- Participation à une communauté de pratique impliquant quelques centres de services scolaires des Laurentides, de Laval et de Lanaudière, laquelle a notamment permis le développement;
- Intégration de rapports statistiques provenant d'autres centres de services scolaires et de fournisseurs externes visant la réussite scolaire et la gestion des ressources humaines;
- Début de la conversion des rapports fonctionnels patrimoniaux des services vers Power BI;
- Implantation d'un système de requêtes dans l'ensemble des services administratifs (JIRA) venant supporter la gestion des processus opérationnels par des données probantes;
- Implantation/développement de plusieurs applications (Atlas, Outil Budget Dofin, Scolago, alertes TIC).

Apport de ces réalisations sur la performance de l'organisation :

En permettant l'accès plus rapides à des données et des statistiques plus précises, ces réalisations permettent une prise de décision basée sur des données probantes et une analyse plus rigoureuse. Par ailleurs, la bonification des systèmes de requêtes permet de réduire les opérations et les délais requis dans le traitement des diverses demandes.

## **5. Annexe du rapport annuel**

### **a) Rapport du protecteur de l'élève**

[Consultez le Rapport du protecteur de l'élève 2022-2023](#)

### **b) Document de règles de régie interne**

[RÈGLES DE RÉGIE INTERNE - Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie](#)

Rapport annuel 2022-2023 présenté au conseil d'administration à la séance du 17 janvier 2023.

Cette publication a été réalisée par le Service du secrétariat général et des communications du Centre de services scolaire des Laurentides, avec la collaboration de :

- Direction générale
- Service des ressources financières
- Service des ressources éducatives
- Service des ressources humaines
- Service des ressources matérielles et du transport scolaire
- Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire

**Le contenu de cette publication se trouve sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : [www.csslaurentides.gouv.qc.ca](http://www.csslaurentides.gouv.qc.ca).**